

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CCAS DU 2 MARS 2023

PRESENTS : Mmes EULOGE Angélique, MARTINEAU Cécile, GALANTINI Patricia, ESCUYER Mady, FONTIN Geneviève,

MM. MICHEL Gérard, LAUFERON Michel,

ABSENT EXCUSE : Mme SOUSSIEUX Annie

ABSENT : Mme BLANC Sylvie

Secrétaire de séance : FONTIN Geneviève

1 - Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du 7 novembre 2022.

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

2 - Projets 2023, sorties, colis de Noël, et repas de fin d'année :

Sorties : Trois propositions de sorties ont été évoquées :

A - Promenade en péniche Avignon - Arles tarif : 56 € avec repas pour 19 participants minimum

B - Patio de Camargue Arles : repas Paella et spectacle 70 € minimum 40 participants

C - Holliday on Ice Marseille le 22/04/2023 : 29 € - la date étant très proche cette proposition n'est pas retenue pour l'année 2023.

Le prix du transport en bus n'est pas compris dans ces propositions.

D - Entrée au musée de la paléogalerie ; une personne se charge de consulter M. Luc EBBO pour connaître ses propositions.

Les propositions vont être étudiées avant le vote du budget afin de savoir s'il est possible de réaliser une sortie ou visite du musée de Salignac.

Colis de Noël : Il y aura 26 colis pour personnes seules et 15 colis pour les couples à partir de 75 ans. Renouvelée pour l'année 2023.

Repas de fin d'année : Ce repas est offert aux personnes de plus de 65 ans habitants sur la commune ; il y a 143 personnes de plus de 65 ans sur la commune. Renouvelée pour l'année 2023.

Suite - procès-verbal de la réunion du CCAS du 2 mars 2023

3 – Avenir de l'activité des aînés :

Information que l'agent qui anime les activités des aînés organisées par le CCAS les mercredis et jeudis après-midi, fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2023.

Compte tenu :

- du nombre de participants déclinants, (pour les mercredis une dizaine de participants dont seulement quatre habitants de la commune de Salignac et les jeudis une dizaine de participants dont deux hors commune) ;
- de la difficulté que représente le recrutement d'un personnel animateur pour le nombre d'heures et aux jours déjà existants,
- du montant des frais de personnel que représente l'animation sur le budget du CCAS ;
- que généralement dans les communes voisines les activités pour personnes âgées sont organisées par des associations, avec l'aide de bénévoles et non pas par le CCAS

Il est décidé à l'unanimité qu'à compter du 1^{er} septembre 2023 le C.C.A.S. ne gèrera plus les activités des Aînés des mercredis après-midi et jeudis après-midi.

Il est décidé qu'une délégation rencontrera les Aînés pour leur expliquer la décision.

Les associations du village seront informées par mail afin de les solliciter sur la possibilité d'intégrer les activités des Aînés à leur association.

4 – Questions diverses :

La prochaine réunion est prévue le 7 avril 2023 à 16 heures.

La séance est clôturée à 18 heures 30.